RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03662
Numéro SIREN : 838 894 186
Nom ou dénomination : ABC LOGISTIC

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt 3326

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

3326

DGFiP N° 2033-A-SD **2022**

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC LOGISTIC	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	9 RUE DE L EGLISE - 93800 - EPINAY-SUR-SEINE	

17 AVR. 2023

SIRET 8 3 8 8 9 4 1 8 6 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent *

Exercice N clos le 31 12 2021

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	87000	030 24903	62097
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	87000	048 24903	62097
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	163495	070	163495
	Créances (2) Autres * (3)	072	6728	074	6728
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	616	086	616
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	170839	098	170839
	Total général (I + II)	110	257839	112 24903	232936

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	62000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	-5510
	Résultat de l'exercice	136	-83608
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	-27118
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	18446
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 6734)	172	241609
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	260055
	Total général (I + II + III)	180	232936

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	87000
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise ABC LOGISTIC — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31 12 2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
Production vendue	Biens		215	214	
	Services *		217	218	742375
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	6617
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	748992

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : .....748..... - immobilier : .....)			242	325183
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	)	244	4814
Rémunérations du personnel *			250	391018
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	83299
Dotations aux amortissements *			254	24903
Dotations aux provisions			256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	829221
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	-80229
Produits financiers (III)	280	**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		300	3378
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	-83608

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 — 83608

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	3378	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	80230
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	80230

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

N° 2065-SD
2022

cerfa
N° 11084*23
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				**Régime réel normal**	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABC LOGISTIC	
SIRET 8 3 8 8 9 4 1 8 6 0 0 0 1 7	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
9 RUE DE L EGLISE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports routiers de fret de pro	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	80230
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* ☐ Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbCD/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
   Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

G SOCIÉTÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	OUI NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FRANCE COMPTABILITE AGENCE 1 - 31 06000 Nice Tél: 04 97 11 88 50	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 30/08/2022 Lieu:EPINAY-SUR-SEINE
	Qualité et nom du signataire: présidente - ARSLAN.
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

PROCÈS VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
le 30 JUIN 2022 à 14H00,
les actionnaires de la société ABC LOGISTIC, Société par Action Simplifiée au capital de soixante-deux mille euros (62 000) euros, se sont réunis au siège social RUE DE L'EGLISE 93800 EPINAY SUR SEINE en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la gérance, conformément aux dispositions stipulaires.

Sont présents :

- Monsieur Sevim ARSLAN , titulaire cinquante parts	50 parts
- Monsieur Khurram SHAHZAD , titulaire de cinquante parts	50 parts

Soit un total de 100 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sevim ARSLAN, président.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit 100% des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut véritablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2021
- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée

Puis il rappelle que l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2021, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non-gérants plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et du bilan, quitus au gérant
- Affectation du résultat
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
Les associés reconnaissent avoir été convoqués à la présente assemblée conformément aux dispositions statutaires, et avoir été mis à même d'exercer librement les droits de communication qui leur sont accordés par la loi.
Résultat des votes : pour **100,** contre **...0.....,** abstention **...0.....**

DEUXIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/12/2021 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.
Résultat des votes : pour **100,** contre **.....0.....,** abstention **.....0.....**

TROISIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice clos le 31/12/2021 se solde par un déficit de 80 230 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

En report à nouveau à hauteur de 80 230 euros.

Résultat des votes : pour **100,** contre **.....,** abstention **.....**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le bureau d'Assemblée Générale.

Président de séance
Madame Sevim ARSLAN